MAIRIE
30440 ST ROMAN
DE CODIERES
TÉL ET FAX :
04 67 81 30 50

Bulletin communal

Année 2010 N°57 Date de parution : Mai

Dicton du jour :

« Qui n'a pas semé à la Sainte Croix, au lieu d'un grain en mettra trois » !

Sommaire :

- Compte rendu du conseil du 28/04/2010
- Comité des fêtes
- Yaïka solidaire
- Dates à retenir
- Suite du double assassinât du Mas Vidourle
- Règlement de l'espace informatique
- Horaires Edgard
- Frelon asiatique

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie ou auprès de Michel Tasset.

Editorial

Chers lecteurs !

Deux bulletins en un mois, comme promis nous essayons d'être au plus près des informations à vous communiquer.

Nous aimerions vous voir participer plus et à vous exprimer au travers de ces lignes. Des articles même un peu polémiques apporteraient du piquant à cette publication. Donc à vos plumes, nous comptons sur vous !

Certains lecteurs se plaignent de la distribution anarchique du bulletin qui est faite suivant la disponibilité des membres de la commission information. Il vous est toujours possible de le réclamer en mairie.

En ce 1er mai, nous vous souhaitons à tous beaucoup de bonheur, et une bonne lecture !

La commission information

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2010

Le 28 avril 2010 à 20 Heures le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M.Pibarot Philippe, Maire. Etaient présents : Lautric Adrienne, Fenétrier Sylvie, Villaret Luc, Caillat Nicole, Salery Roland, Tasset Michel, Boubals Benoit, Sordoillet Nathalie, Torregrossa Claude, Jean Aigoin de Montredon

Après avoir signé le registre des délibérations et approuvé le compte-rendu du conseil du 25 mars, le maire tient à aborder, avant l'ordre du jour, une des questions diverses concernant l'espace culturel et son utilisation. Des adolescent intéressés présents dans le public ont pu participer au débat et faire leurs suggestions, (Nora, Théophile, Mélisande). Tenant compte de toutes les remarques, un nouveau règlement intérieur sera institué, vous le trouverez en page ……..

ORDRE DU JOUR :

Règlement du service de distribution de l'eau communale

Un premier projet de règlement intérieur rédigé par le maire est soumis à la discussion. Les principaux points abordés sont les suivants :

1. Il pourrait être procédé à la pose d'un compteur d'eau potable à la demande, que ce soit pour une habitation ou pour un jardin, à condition bien sûr qu'il soit en relative proximité de l'adduction existante et que les frais après compteur et en propriété soient à la charge des demandeurs.

Même prix d'abonnement pour l'un comme pour l'autre, au prorata du temps d'ouverture pour les compteurs de jardins sachant que ceux-ci seront limités dans le temps et qu'une clause d'urgence peut nous amener, en cas de manque d'eau, à annuler temporairement leur utilisation.

2. La question du forfait de consommation pour les non-utilisateurs de leur branchement, qui fait débat depuis plusieurs conseils, est soulevée par Jean de Montredon. Il rappelle à cette occasion que le budget de l'eau est en déficit, ce qui est illégal et renfloué tous les ans, ce qui est une « tolérance» administrative, par le budget général. On comprend donc que les habitants non desservis voient mal que leurs impôts servent à boucher le trou de services dont ils ne bénéficient pas.

Après renseignement, le système du forfait est bien applicable sous certaines conditions et avec accord de la préfecture.

Le Maire présentera un nouveau projet de document pour le prochain conseil.

Le réseau d'eau potable nous pose beaucoup de problèmes, notamment ces dernières semaines. Après les nombreuses fuites sur le réseau c'est maintenant le captage de la source qui inquiète le maire ; ce captage est enfoui sous un enrochement réalisé en dépit du bon sens. La société Barral qui a effectué cette installation ne dispose d'aucun plan de réalisation sur l'endroit de ce captage.
Une restructuration complète va devoir être faite rapidement car, si la prise d'eau « invisible » s'obstruait, nombre d'abonnés, qui n'ont pas d'autres moyens, se trouveraient privés d'eau (une dizaine de compteurs dont ceux de Bernard Passet qui se trouverait bien démuni avec son troupeau).

Prix des futurs raccordements à l'eau communale

Un calcul est en cours pour fixer le prix du raccordement sur le réseau.

Contrat pour les futurs travaux de la bergerie

- Accord de principe pour l'étude des travaux par les architectes qui travaillent déjà sur l'école de Bourras et qui nous donnent satisfaction par le sérieux de leur suivi et les idées qu'ils nous fournissent.

Rappelons que l'idée actuelle est d'agrandir la bergerie à l'est (45 m2) pour y insérer les locaux techniques (WC, coin cuisine etc.....) et laisser ainsi libre tout le volume de la bergerie proprement dite. Nous en reparlerons et vous communiquerons l'ébauche du plan de travaux en temps utile.

- Michel Tasset informe le conseil qu'Edouard Julien lors de la restauration de la toiture avait été livrée en tuiles vieilles inadéquates et qu'il s'engageait à les changer sachant qu'à court terme, il n'y a pas de risque de détérioration de l'isolant, qui est très protégé.
- Pour le garage sous la mairie (la placette) qui est en phase d'achèvement, un choix devait être fait entre un enduit des murs ou une dalle de sol. Le prix des travaux étant en deçà de ce que l'on pensait (grâce à la participation bénévole de Gérard Etancellin et de l'aide de Benoit, notre employé communal), Benoît Boubals pense que l'on pourrait faire les deux. Après discussion, décision a été prise de faire la dalle et de surseoir à l'exécution des enduits.

Dossiers d'urbanisme en cours

- Demande de travaux de M. Palencher à la maison Mourgues (Village). Restructuration importante qui semblera difficile à passer à la DDE. Pour notre part, aucun inconvénient n'a été relevé.
- Demande de travaux au Mazel d'Eric Dupont pour un garage.
- Piscine pour Philippe Pibarot à la Genette. Il propose à ses frais de mettre une bouche d'incendie à disposition des pompiers bien que 45 m3 ne soit pas suffisant pour une installation « officielle ». Par contre, Yvan Lapierre, qui a donné son accord de principe, possède un bassin de 120 m3 et ne voit pas d'inconvénient à l'installation d'une bouche d'incendie « officielle ». Financée par la commune, accord du conseil sur ce point.

Nuit du cinéma (19 juin)

Une proposition nous a été faite parc Franck Michel qui a l'expérience dans le spectacle et qui, par amitié, serait prêt à s'engager bénévolement dans le montage d'une Nuit du Cinéma, (fourniture de chaises longues et toute la logistique) à charge pour la mairie de louer les films à projeter, ce qui représente une somme de 800 à 1000 €.

La mairie pourrait faire payer un droit d'entrée modeste (5 € ?) qui compenserait les frais de location et fournirait croissants et boissons chaudes.

Le conseil accepte avec enthousiasme cette idée qui préfigurerait l'ouverture des festivités de St Roman en s'achèvant avec le Trail du 17 octobre.

Roland Saléry émet l'idée à cette occasion d'une reprise des « feux de la St Jean » qui pourrait se coupler à cette manifestation (à suivre).

QUESTIONS DIVERSES

- Odile Chalvet et Catherine Capietto, apicultrices amateur (teuses !) émettent l'idée d'un principe de « parrainage » de la mairie pour l'achat de ruches avec un retour de miel en compensation. Accord sur deux ruches soit 300€.

- Des demandes de locations pour les logements de Bourras commencent à arriver en mairie. Le maire demande des volontaires pour étudier les dossiers sachant qu'un des deux logements (3 et 4 pièces) serait réservé pour un agriculteur éventuellement installé sur le domaine communal ; des contacts sont pris avec plusieurs organismes pour rechercher une famille intéressée.
  Adrienne Lautric, Nicole Caillat et Roland Saléry seront chargés d'une première étude des demandes de location.

- Demande d'informations de Michel Tasset sur le comité des fêtes.
  (Voir la lettre faite au maire ci contre).

- Après consultation des riverains concernés un lampadaire sera prochainement installé à Bouvet.

- Le « repas du berger », dont le mouton est gracieusement offert par Bernard Passet, est fixé au 11 juillet.
- La fête « Fetatito » de Yaïka et Ninos de Vera Cruz aura lieu le 3 juillet.

Clôture du conseil à 23 heures 15.

PROCHAIN CONSEIL le JEUDI 24 JUIN à 20 heures en mairie.

Comité des Fêtes de St Roman
Place de la Mairie
30440 Saint Roman de Codières

St Roman, le 15 février 2010

Monsieur le Maire,
Notre assemblée générale annuelle du 16/01/2010 a enregistré 2 démissions au sein du bureau et une très faible participation de la population à cette réunion.

Le nouveau bureau, réuni le 06/02/2010, a fait le constat de la démobilisation des bénévoles et a décidé, à l'unanimité, la réduction des animations pour l'année 2010.

Vous trouverez ci-dessous les manifestations retenues :
Fête champêtre le samedi 24 juillet 2010 (1 soirée seulement)
Course nature (trail) le dimanche 17 octobre
Nous profiterons de la journée du dimanche 17 octobre pour proposer un marché du terroir afin de valoriser notre territoire et nous terminerons la journée (démarrée dès 7h par les bénévoles organisateurs) par une soirée châtaignes pour la population de St Roman.

Nous vous rappelons que cette course nature a été votée à l'unanimité par le conseil municipal du 21 janvier 2009 et que nous comptons sur la participation de l'équipe municipale.
Comme vous pouvez le voir sur le bilan financier, l'Arbre de Noël a généré une dépense de 1265 € (il faut savoir que 6 cadeaux, soit environ 120 €, avaient été pris en charge en 2008, mais ont été remis à noël 2009, les familles étant absentes sur la commune en décembre 2008), ce qui représente donc un budget annuel de 1400 € environ.
Vous trouverez ci-joint le rapport d'activités et le bilan financier 2009 ainsi que le compte-rendu
de l'assemblée générale et de la dernière réunion.
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président Benoit Boubals

Comité des fêtes (suite)

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JANVIER 2010

Etaient présents : Benoît Boubals, Françoise Canitrot, Max Deshons, Renée Ducros, André Hébard de Bourras, Claudie Meyrues, Paulette Nury, Roland Saléry, Nathalie Sordoillet, Claude et Josette Torrégrosa
Absents excusés : Gisèle Richier, Marie-France Tramontana

Benoît Boubals annonce la démission de 2 membres du bureau : Lysiane et Patrice Langevin.

- Il rappelle leur participation à l'association depuis plus de 10 ans et au bureau depuis 5 ans.
- Il commente ensuite le rapport des activités 2009 et Josette Torrégrosa présente le bilan financier.
- Proposition est faite à l'assemblée pour remplacer les 2 membres démissionnaires.
- Aucune candidature n'est présentée.

Claude Torrégrosa se propose donc au poste de secrétaire.

REUNION DU 06 FEVRIER 2010

Etaient présents : Benoit Boubals, Max Deshons, Gisèle Richier, Roland Saléry, Claude et Josette Torrégrosa, Absente excusée : Marie-France Tramontana

Le bureau est composé de :	Benoît Boubals	Président
	Max Deshons	Vice-président
	Claude Torrégrosa	Secrétaire
	Gisèle Richier	Secrétaire adjointe
	Josette Torrégrosa	Trésorière
	Roland Saléry	Trésorier adjoint

Constat est fait du manque d'engagement des habitants pour participer à l'élaboration des différentes animations réalisées.
Pour la fête champêtre, nous avons toujours quelques fidèles pour aider au montage et démontage du podium, à la tenue du bar, à la tournée du Fougasset, mais seront-ils tous présents en 2010 ?
La décision est prise, à l'unanimité, de réduire les activités sur 2010.
2 manifestations seront proposées :

- La fête champêtre sur une soirée seulement, soit le samedi 24 juillet
- Le Trail du dimanche 17 octobre que nous clôturerons par une soirée Châtaignes pour la population de St Roman

Nous proposerons aux producteurs de la commune de participer ce jour-là à un marché du Terroir.
Le Trail du dimanche 17 octobre, proposé au conseil municipal de janvier 2009 et voté à l'unanimité, est déjà bien engagé et va demander encore beaucoup de travail puisqu'il s'agit de la 1ère année d'organisation.
Le prospectus A5 recto verso a été imprimé à 5000 exemplaires et la distribution a commencé le 31 janvier au 1er trail de l'année à Quissac. Ce trail a d'ailleurs connu un franc succès puisqu' il a été enregistré plus de 400 participants.

1er Trail del cami del Vidourle

St ROMAN DE CODIÈRES

DIMANCHE 17 OCTOBRE 2010

34 kms (en individuel ou en relais de 2) - 1100 m de dénivelé positif

Départ 8h 45 – inscription individuelle 10 €/en relais 18 €

Renseignements :

www.saintromandecodieres.fr - www.ot-cevennes.com

Inscriptions avant le 10 octobre

par email : trailstroman@live.fr

ou en renvoyant le bulletin d'engagement à :
Gisèle Richier - le Moulin - 30440 St Roman de Codières

Tous les participants seront primés (produits locaux)

Randonnée gratuite pour les accompagnateurs

Inscriptions possibles au dernier moment

Ne pas jeter sur la voie publique

1er Trail del cami del Vidourle

Saint Roman de Codières

DIMANCHE 17 OCTOBRE 2010

Bulletin d'inscription

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Sexe : M☐ F☐ Année de naissance ..... N° Licence .....

Club ..... Fédération sportive.....

Individuel ☐ ☐ Équipe de 2 en relais - Second relayeur :

Nom/prénom .....

Sexe : M☐ F☐ - Année de naissance.....

Licence sportive à fournir ou certificat médical

Randonnée accompagnée (gratuite), nombre de personnes : .....

Trail del cami del Vidourle Participant individuel : 10 €
Équipe de 2 coureurs : 18 €

Repas à l'arrivée (dimanche 13h)

coureurs : 12 € x ..... repas soit ..... €
accompagnateurs : 12 € x ..... repas soit ..... €
enfants jusqu'à 12 ans : 8 € x ..... repas soit ..... €

Total : ..... €

Réservation pour le repas (place limitées),
avant le 10 octobre 2010 uniquement par courrier avec chèque
règlement à établir à l'ordre de : Comité des Fêtes de St Roman
à adresser à : Gisèle Richier - Le moulin – 30440 St Roman de Codières

Imprimerie des Cévennes - 04 67 81 30 98

YAÏKA SOLIDAIRE

(résumé du bulletin d'information de janvier 2010)

PROJETS et ACTIONS

Éducation

Savoir lire, écrire et compter reste fondamental. Si depuis 2001 un système de parrainage individuel a permis de scolariser 97 collégiens et lycéens, la concertation avec YST a révélé les besoins d'un soutien à l'enseignement primaire. Le parrainage collectif existant depuis 2002, financé à 50 % par les trois antennes françaises, a favorisé l'augmentation du taux de scolarisation des élèves en primaire qui est passée de 30 à 90 % en 7 ans.
Mais le financement, beaucoup plus important d'un parrainage individuel d'un collégien ou d'un lycéen, ne permet pas un taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire aussi flatteur.

Scolarisation

En primaire, le parrainage collectif permet de scolariser les enfants en prenant en charge 70 % des frais de scolarité (vos dons), le reste étant à la charge des familles.
En secondaire, le parrainage individuel permet de scolariser les jeunes au collège ou lycée.
Le montant du parrainage individuel annuel est de 120 €, qui peuvent être versés en une seule fois ou mensualisés. Les parrains s'engagent pour toute la durée de la scolarité de leur filleul.
Aujourd'hui, 23 enfants sont scolarisés en secondaire par Yaïka Solidaire 30 (70 par Yaïka Solidaire 46 et 4 par Yaïka Solidaire 31).

Maintenant, nous mettons en place le parrainage anonyme permettant de financer la scolarité d'élèves du secondaire par un parrainage non individuel, géré par YST, comme l'école primaire.
L'engagement minimum, pour un tel parrainage est de 4 ans pour un collégien et de 3 ans pour un lycéen, sachant qu'un seul redoublement est autorisé dans ce cursus.
Le coût annuel de scolarisation en secondaire est 120 €/an, la participation minimale du parrainage collectif serait de 40 €/an.

Alphabétisation

Après plusieurs années d'alphabétisation en mooré, désormais une alphabétisation en français va être effectuée.
techniques leur permettant d'assurer (à minima) des récoltes suffisantes, voir suffisamment importantes pour revendre un surplus. Ils utilisent les faibles potentiels hydrauliques en aménageant des bas-fonds en rizières et en irrigant certaines parcelles pour les cultures maraîchères.

Agriculture

Yaïka est un village rural où l'agriculture est essentiellement vivrière. Le sol argileux est soumis à l'érosion car les pluies sont saisonnières et parfois très fortes. Les rendements agricoles dépendants des aléas climatiques, la famine est récurrente. En effet, le village est dans l'impossibilité de faire face, seul, aux crises alimentaires - 3 fois, l'association a subventionné un grenier de secours pour répondre à l'urgence.
Des projets agricoles facilitant l'absorption de l'eau par les sols et ralentissant le ruissellement sont donc mis en place par les villageois, soucieux de rechercher des techniques leur permettant d'assurer (à minima) des récoltes suffisantes, voir suffisamment importantes pour revendre un surplus. Ils utilisent les faibles potentiels hydrauliques en aménageant des bas-fonds en rizières et en irrigant certaines parcelles pour les cultures maraîchères.

Urgence

Lors des périodes de famines, en 2001, 2004 et 2007, les associations ont mobilisé des fonds spécifiques à l'achat de céréales redistribuées à toute la population sous l'autorité du chef de village.

Santé

La mise en place d'une Caisse d'Aide d'Urgence pour la Santé à Yaïka (CAUSY d'une caisse d'urgence pour les enfants parrainés en secondaire, en dehors du village
Formation de 13 femmes-accoucheuses, construction de latrines

FINANCEMENTS :

Nos projets sont financés grâce à vos adhésions et dons, la vente de calendriers, la vente d'artisanat, la vente de livres d'occasion, l'organisation d'un concert annuel de soutien, Fetatito, à Saint Roman de Codières, l'organisation du « Salon » du livre à Saint Roman de Codières.

Gestion des fonds de l'association

YS30 certifie que les sommes perçues de la part des donateurs, et/ou parrains sont utilisées à 99 % pour la réalisation des projets et actions ; les frais de fonctionnement étant réduits au strict minimum : frais d'affranchissement et frais bancaires.
Lorsqu'ils se rendent à Yaïka, les frais de déplacement et séjour sont à la charge des membres de l'association et ne sont en aucun cas imputables sur les fonds de l'association.
"

Pour tout renseignement, parrainages contacter :

Yaïka solidaire 30 – Ferrier – 30440 St-Roman-de-Codières – e.mail : yaikasolidaire30@hotmail

INFO DECHETS MENAGERS

Depuis le mois de février dernier, la collecte des déchets « recyclables » (sauf le verre) se fait sur la commune dans les bacs gris à couvercle jaune dont nous vous avons parlé au moment de leur mise en place.

Cela fait donc bientôt trois mois que ce mode de fonctionnement est instauré et l'on peut déjà tirer quelques conclusions et faire quelques remarques :
Dans l'ensemble, le tri se fait correctement, les bacs se remplissent régulièrement et « parfois même trop bien », surtout pendant les périodes de congés qui amènent d'avantage de population sur la commune.
Deux nouveaux bacs ont été placés place de la mairie et au croisement du Restouble.
Actuellement, la collecte des recyclables se fait tous les quinze jours, le mercredi matin mais à partir de fin juin jusqu'au début septembre elle se fera toutes les semaines.
Un dernier mot pour attirer l'attention de tous les usagers sur l'importance de garder ces endroits propres et ne pas les transformer en dépotoir à encombrants et objets divers qui enlaidissent nos montagnes.
Une déchetterie est à notre disposition à Ganges et, pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, nous pouvons nous organiser à la mairie pour faire un ramassage occasionnel.
Bien cordialement. Sylvie Fénetrier

Pour réduire les risques grâce au débroussaillement :

Les végétaux à couper sont les hautes herbes, les végétaux morts, les buissons et les arbustes, les jeunes pins et certains grands arbres.
Les végétaux à conserver sont quelques jeunes arbres (distance à respecter), certaines touffes d'arbrisseaux et quelques grands arbres là encore avec une distance de 5mètres à respecter entre les parties supérieures.
En fait, il est nécessaire et indispensable d'interrompre la continuité du feuillage qui favorise la propagation du feu, entre le sous-bois et le branchage des arbres.

A propos des grands arbres :

Si vous voulez garder certains grands arbres, vous devez respecter certaines règles telles que :

L'élagage : tous les arbres conservés doivent être élagués jusqu'à une hauteur de 2 mètres (toutes branches confondues) ;
L'abattage : le propriétaire doit privilégier l'abattage des arbres dangereux ou situés trop près des bâtiments (moins de 10 mètres), dont les branches ont la possibilité, de part leur proximité (moins de 3 mètres), de transmettre le feu à toutes structures susceptibles d'être inflammables.
Les propriétaires peuvent cependant faire des plantations après un débroussaillement dans le cas où ils respectent un certain espacement entre les plants. En effet, la distance de plantation entre deux jeunes arbres doit être le double de leur taille à l'âge adulte.

Diverses Informations :

Dates à retenir :

19 juin 2010	Nuit du cinéma sur la place
3 juillet 2010	Fête de Yaïka et Los niños de Veracruz
11 juillet 2010	Fête du mouton
14 juillet 2010	Célébration de la fête nationale
24 juillet 2010	Fête champêtre organisée par le comité des fêtes
17 Octobre 2010	Trail 2010 (course à pied d'au moins 30 km sur la commune)

Et durant l'été, tous les dimanches matins marché de producteurs locaux

Exceptionnellement le secrétariat de la mairie sera fermé le vendredi 14 mai suivant

Inscriptions des élèves pour le ramassage scolaire 2010/2011
Pour éviter les tracasseries d'inscription de l'an dernier, Pensez à nous signaler tout changement d'orientation de vos enfants :

Entrée à l'école primaire
Entrée en 6ème
Entrée au lycée du Vigan
Départ pour une autre école
Et prévoir 2 photos d'identité

Espace culturel : nouveaux horaires jusqu'au 15 juin 2010

Mardi	de 16h30 à 18h30
Mercredi	de 16h30 à 18h30
Vendredi	de 16h30 à 18h30
Samedi	de 15h30 à 17h30

Le double assassinat du Mas Vidourle

J'ai été colon partiaire, c'est-à-dire métayer à mi-fruits, de Paul Delpuech. Le contrat était prévu pour six ans mais le propriétaire de Vidourle est trop dur. De plus il était entendu qu'il achèterait un troupeau de brebis pour fumer le terre, qui est extrêmement maigre. Or il ne l'a pas fait. C'est donc moi qui propose de rompre le contrat en septembre 1783 et le sieur Delpuech y consent, sans qu'aucune animosité ne subsiste entre nous. Même le fait que mon frère Louis, qui avait accidentellement fait brûler des arbres à côté de la tuilerie qu'il louait au même Delpuech ait été obligé de payer une forte somme que je trouvais excessive (24 livres)
en indemnité, n'avait pas exacerbé nos rapports. Certains témoins rapportent que j'aurais dit : « Pour six francs (1 franc vaut 4 livres), je suis capable de tuer un homme », mais ce ne sont que des propos dits en badinant.
D'ailleurs le sieur Delpuech me confiait le soin de le raser et il ne l'aurait certainement pas fait s'il se méfiait de moi. Car il est extrêmement méfiant : Vidourle est un véritable fort et il avait à l'intérieur douze coups à tirer. À l'entrée de la nuit, la porte était barricadée et il n 'ouvrait à personne, sous aucun prétexte. Et Jeanne Viala ne sortait jamais après le coucher du soleil, ni pour aller à l'écurie, ni pour aller passer la soirée dans un des hameaux voisins.
Elle y allait souvent, comme ce funeste jour du 25 avril, l'après-dîner du dimanche. Mais elle se retirait toujours avant la nuit.
Lorsque j'ai été métayer, je couchais au rez-de-chaussée et le sieur Delpuech et Jeanne Viala au premier étage : une voûte de pierre nous séparait, sans qu'il y ait de communication entre les chambres. En effet, la pente du terrain où la maison est construite fait que le premier étage est, de l'autre côté, un rez-de-chaussée. Mais je suis bien certain de ne jamais avoir entendu Jeanne sortir la nuit.
D'ailleurs, le principal n'est pas là. Regardons d'abord pourquoi c'est moi que l'on accuse.
Le mercredi 27 avril, en allant ouvrir le marché, Sabatier, fermier du droit de courtage impôt sur les ventes) et Saltet, cabaretier, trouvent par terre un billet anonyme qui dit : si l'on arrête le nommé César Paulet qui habite à Croix Haute, il est du nombre des meurtriers de Monsieur Delpuech.
le billet.

C'est au juge Dadre (d'Aguzan) de la justice de Croix Haute, donc d'une autre juridiction, à la fois de là où le billet a été trouvé et de là où le crime a été commis, que l'on porte le billet.
En effet, chaque seigneurie a sa juridiction or à Saint-Hippolyte il y a 9 seigneuries, donc 9 juges différents. Une pour la ville elle-même (à l'intérieur des remparts), 8 pour tout le reste : le faubourg de Croix Haute et Vidourle, le Bourg de l'église et Salle de Gour, Planque, Les Graves, Mandiargues, Pereyrol, Fleury et enfin Ribière.
Sans autre motif que ce billet remis en ses mains, sans chercher à connaître par qui il pourrait avoir été écrit, Me Dadre demande quatre soldats au commandant du fort de Saint-Hippolyte ; se transporte chez moi ; fouille dans ma maison ; visite mes hardes ; ne trouve rien qui autorise ses soupçons ; et cependant il m'arrête et me fait conduire dans les prisons du fort.
Me voilà dans un cachot sans même être interrogé. Ce n'est que le 30 avril que le juge Dadre revient, sans que celui de Saint-Roman-de-Codières soit prévenu.
Ce juge ne décrète ma prise de corps que le 12 mai et ne vient lui-même m'interroger que le 29 mai, plus d'un mois après le crime.
Jean-Paul Delpuech de la Nible avait réuni pendant ce temps-là tout un tas de témoignages contre moi, avait obtenu que je sois maintenu dans les cachots insalubres du fort, dont le gouverneur Delpuech de Comeiras est un de ses parents, parrain de ses enfants.
Ce funeste dimanche, à sept ou huit heures du matin, le nommé Fabre, mesureur d'huile, vint me prendre au saut du lit, et nous allâmes déjeuner ensemble au cabaret de Ginest. De là, j'allais chez Bernard, boulanger, où je passai une heure. J'allai ensuite chez Rousset, teinturier, où je voulais louer une chambre. Je passai là trois heures ou à l'attendre, ou à visiter le local, ou à traiter du marché , en compagnie d'Euzière, tailleur d'habits, et du nommé Molière, un des locataires de Rousset. En partant de là, j'allai boire avec le même Molière, à la taverne de Sauri. J'y passai une demi-heure, après quoi je rentrai chez moi.

A suivre, pour en savoir plus, rendez vous dans le prochain bulletin……..

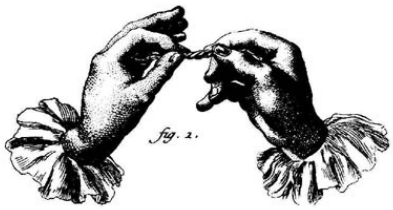

Utilisation du poste multimédia de l'espace culturel :

Un ordinateur est désormais installé dans la salle de réunion qui précède la bibliothèque. Il est à la disposition des enfants, adolescents et adultes.
Un règlement détaillé est affiché dans le local ainsi que les consignes d'utilisation.
Pour les mineurs, un contrôle parental est mis en place. Chacun aura un code personnel.

Aux heures d'ouverture de la bibliothèque :

L'utilisation du poste est limitée à 1/2 heure par personne.
Pour les mineurs, l'autorisation écrite des parents est obligatoire qu'ils utilisent le poste mis à disposition ou leur propre ordinateur.

En dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque :

Toute personne habitant la commune, de manière permanente ou provisoire, peut avoir accès au poste multimédia en réservant auprès de :
Nathalie Sordoillet (04 99 52 99 68). En cas d'absence de celle-ci, auprès de Catherine Capietto (04 67 64 09 12).
L'accès pourra se faire tous les jours entre 9h et 20h. La durée d'utilisation est limitée à 2H.
Un cahier de présence sera tenu et signé par l'utilisateur, engageant ainsi sa responsabilité financière et pénale concernant les dégâts éventuels causés au matériel et aux locaux. Pour les mineurs, la responsabilité incombe aux parents.
Pour les mineurs, l'autorisation écrite des parents est obligatoire, qu'ils utilisent le poste mis à disposition pour leur propre ordinateur.
Jusqu'à 11 ans, les enfants devront être accompagnés par un adulte.

HORAIRES TRANSPORT PUBLIC « EDGARD »

Le Savel St Roman de Codières St Hippolyte du Fort			
Jours	L à S	L à S	M et V
LE SAVEL (après panneau entrée)	12 :00	14 :00	9 :25
ST ROMAN DE CODIERES (mairie)	12 :05	14 :05	9 :30
BOURRAS (rte du Temple)	12 :10	14 :10	9 :35
CROS (panneau cimetière)	12 :20	14 :20	9 :45
ESPAZE (bord chemin avec bidons)	12 :25	14 :25	9 :50
ST HIPPOLYTE DU FORT (Casernes)	12 :30	14 :30	9 :55

ST HIPPOLYTE DU FORT ST ROMAN DE CODIERES Le Savel			
St Hippolyte du fort les casernes	13 :30	18 :30	11 :45
ESPAZE (bord chemin avec bidons)	13 :35	18 :35	11 :50
CROS (panneau cimetière)	13 :40	18 :40	11 :55
BOURRAS (rte du Temple)	13 :50	18 :50	12 :05
ST ROMAN DE CODIERES (mairie)	13 :55	18 :55	12 :10
LE SAVEL (après panneau entrée)	14 :00	19 :00	12 :15

Les frelons asiatiques en ligne de mire

Le frelon asiatique, appelé aussi le *Vespa velutina*, est assez facile à reconnaître : thorax brun et anneaux orangés sur l'abdomen. (Le frelon européen, lui, est entièrement jaune.) Si vous apercevez un nid de Vespa Velutina, **n'essayez pas de le détruire vous-même.** Prévenez la mairie ou la Préfecture. Actuellement, les nids "vivants" sont encore de petite taille. Il faut savoir que **les nids anciens ne seront pas ré-occupés par le frelon asiatique.** Cela vous évitera des acrobaties inutiles !

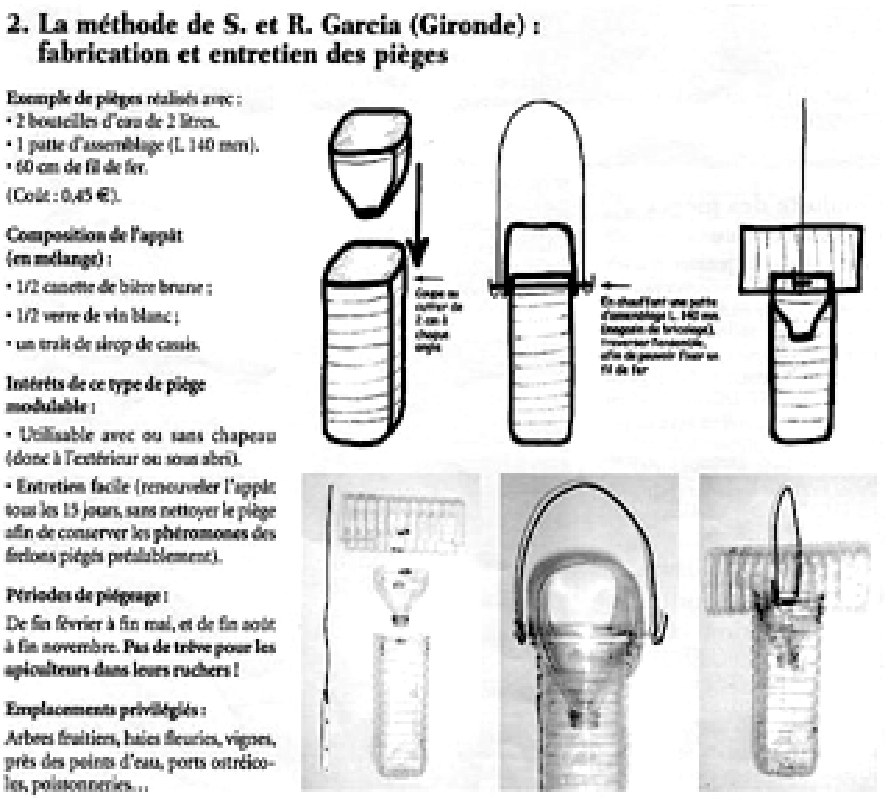

2. La méthode de S. et R. Garcia (Gironde) : fabrication et entretien des pièges

Exemple de pièges réalisés avec :
- 2 bouteilles d'eau de 2 litres.
- 1 patte d'assemblage (L 140 mm).
- 60 cm de fil de fer.

(Coût : 0,45 €).

Composition de l'appât (en mélange) :
- 1/2 canette de bière brune ;
- 1/2 verre de vin blanc ;
- un trait de sirop de cassis.

Intérêts de ce type de piège modulable :
- Utilisable avec ou sans chapeau (donc à l'extérieur ou sous abri).
- Entretien facile (renouveler l'appât tous les 15 jours, sans nettoyer le piège afin de conserver les phéromones des frelons piégés préalablement).

Périodes de piégeage :
De fin février à fin mai, et de fin août à fin novembre. Pas de trêve pour les apiculteurs dans leurs ruchers !

Emplacements privilégiés :
Arbres fruitiers, haies fleuries, vignes, près des points d'eau, ports ostréicoles, poissonneries...

Préjudice economique et biologique :

Les abeilles jouent un rôle important dans la survie des végétaux grâce au travail de pollinisation qu'elles assurent, en particulier pour plus de 20000 espèces de plantes en Europe dont 40% sont des fruits, des légumes ou des oléagineux. L'impact de Vespa velutina sur les ruchers n'est pas connu (pas de publication scientifique sur le sujet). Des études sont en cours. L'hypothèse d'une introduction antérieure à 2004 est une rumeur sans fondement. Il ne peut y avoir de relation entre le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles et l'introduction de ce Vespa pour les années antérieures à2004. Bien que la présence d'un prédateur supplémentaire influe nécessairement sur les colonies d'abeilles, il est à rappeler que les mortalités et affaiblissements présentés par les abeilles sont également notables dans les zones ou ce frelon n'est pas présent....).

Fabrication de pièges à la mairie le 22 avril

2010 année charnière dans la lutte contre le frelon Vespa velutina nigrithorax. Certains s'accordent à dire que dans quelques années il sera oublié, il fera partie de l'environnement et plus grand monde ni fera attention. Restons en contact . . . .